

LA MONNAIE

DE

TRÉVOUX ET DE DOMBES,

PAR P. MANTELLIER,

Substitut du Procureur-Général près la Cour Royale d'Orléans.



PARIS,

ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12.

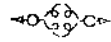
—
1844.

NOTICE

sur

LA MONNAIE

DE TRÉVOUX ET DE DOMBES.



IL n'y a pas de province en France dont l'histoire ne soit écrite sur les monnaies ou médailles. Chacun des peuples qui ont successivement habité ou envahi le territoire, chacune des dynasties qui ont gouverné le royaume, on pourrait presque dire chacun des feudataires qui en ont tenu les fiefs, ont laissé après eux des traces de monnayage. Les vestiges numismatiques, tous les jours restitués par la terre, sont des annales contemporaines de nos diverses civilisations, gauloise, romaine, franque et féodale.

La ville de Trévoux, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement du département de l'Ain, autrefois capitale de la principauté souveraine de Dombes, réclame une place dans ces annales. La monnaie des princes ses seigneurs, a été, pendant trois siècles, répandue et célèbre en Europe.

Cette monnaie, comme la ville elle-même, date du moyen-âge, de l'époque où la seigneurie de Dombes prit naissance et devint un État. Jusque-là, le pays dont elle fut formée n'avait pas eu de nationalité; territoire sans nom, sans ville connue; dans l'origine, possession ignorée du peuple gaulois, les Ambarres; dépendance sous les Romains de la ^{seconde} Lyonnaise, et, après la chute de l'empire, du royaume de Bourgogne, dont il suivit toutes les vicissitudes; rien, durant cette période, ne lui est spécial: son existence politique se confond dans celle de ses diverses métropoles, et son histoire monétaire n'est autre que celle des Gaulois, des Romains et des rois de Bourgogne, ses maîtres successifs.

Chez les Gaulois, plusieurs cités avaient eu leur monnaie; mais sous les Romains, le monnayage était bientôt devenu une institution impériale; il n'y avait plus eu alors que la monnaie du prince; ce qui se conserva sous les Bourguignons. L'invasion, on le sait, ne détruisit pas l'organisation romaine; les conquérants s'approprièrent, au lieu de les renverser, la plupart des institutions des vaincus; le monnayage demeura ce qu'il avait été au temps des empereurs, un droit du fisc; jusqu'au neuvième siècle, les ateliers monétaires ne frappèrent que pour le compte du trésor royal.

Après la mort de Charlemagne, l'empire trop vaste que ses puissantes mains avaient édifié, se brisa dans celles de ses successeurs; la féodalité prit naissance, et avec elle une monnaie nouvelle.

Les comtes, indépendants dans leurs gouvernements; les abbés, maîtres dans leurs bénéfices; les évêques, princes dans leurs diocèses, devinrent autant de petits souverains, dont le roi en France, et l'empereur en Allemagne, ne furent plus que les supérieurs féodaux. Le privilège de monnayage, jusqu'alors attribut exclusif de la royauté, se dispersa au profit des vassaux; chaque seigneur eut le sien; le roi ne monnoya plus que dans ses domaines; l'Europe latine fut inondée de monnaies épiscopales ou baronales. Il fallut ensuite à l'autorité royale de longs et persévérants efforts pour reconquérir la plénitude de ses droits monétaires.

Enfanté dans une époque de déchirements, le monnayage seigneurial, pour s'établir, ne suivit pas en tous lieux la même marche; il reposa ordinairement sur des concessions dont les Carlovingiens de France et d'Allemagne et leurs premiers successeurs furent prodigues: l'autorisation impériale ou royale devenait une conséquence nécessaire du système féodal qui unissait partout le vassal au suzerain. Mais il arriva aussi que quelques seigneurs, à la suite de circonstances que la nuit des temps a couvertes, protégés quelquefois par leur peu d'importance, échappèrent au tissu féodal qui embrassait l'Europe; et se trouvèrent, après un certain laps d'années, en possession d'une indépendance qui leur permit de monnoyer d'eux-mêmes, sans l'autorisation d'un suzerain. La monnaie de Trévoux, selon toute apparence, provient de cette source.